

tenue sous la présidence de Monsieur TROTTIER, assisté(e)
de Madame GASPARD-TRUC et Madame FOREST, Conseillères
En présence de Monsieur GARRON, Rapporteur public
Madame FAURE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2411915	RAPPORTEURE: Madame Karine JORDA-LECROQ
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 25 juillet 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai et interdiction de retour pour une durée de un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître BOUSTELITANE Baya (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE VAUCLUSE	
02)	DOSSIER N° 2411925	RAPPORTEURE: Madame Karine JORDA-LECROQ
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté portant obligation de quitter le territoire français sans délai et une interdiction de retour d'une durée de deux ans pris par le préfet des Bouches-du-Rhône en date du 13 novembre 2024.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Monsieur H
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

03)

DOSSIER N° 2500917

RAPPORTEURE: Madame Karine JORDA-LECROQ

Titre de l'affaire Renvoi du Conseil d'Etat - Annuler l'obligation de quitter le territoire français sans délai n°24-260-0736 à l'encontre du requérant en date du 27 septembre 2024.
Annuler la décision d'interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de trente-six mois prise à l'encontre du requérant en date du 27 septembre 2024.
Annuler l'inscription au fichier SIS du requérant en date du 27 septembre 2024.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur C

Maître MANIQUET Angéla (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE LA DRÔME

Arrêté le 14/03/2025

Le président du tribunal